



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260916-DB_2026_119-DE

L'an deux mille vingt six, le **seize septembre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :

Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND (dès son arrivée à 20h43 pour la délibération n°2026-115), Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Alain RAULT	a donné procuration à	M. Roland RAOULT
M. Patrick ALLAND	a donné procuration à	M. Jean-Yves THOMAS (jusqu'à son arrivée à 20h43 - délibération n°2026-114)
M. André NAVINER	a donné procuration à	M. Pascal HERVE
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET
Mme Valérie RENAULT	a donné procuration à	Mme Jennifer MONTIS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile SCOUPE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-119

Rapporteur : Pascal HERVE, Conseiller Municipal

OBJET : VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE - CONVENTION DE MUTUALISATION ET DE CO-FINANCEMENT DE DEUX AIRES DE LANCER DE POIDS ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS COMPLEXE SPORTIF ANDRÉ ALLENIC.

Les communes de Trégueux et de Langueux ont conclu le 5 juillet 2017 une convention de mutualisation de la piste d'athlétisme synthétique de type « tartan », située rue de Verdun à Trégueux, au sein du complexe sportif André Allenic. Cette piste est mise en commun afin de permettre au club intercommunal **Trégueux Langueux Athlétisme (TLA)**, ainsi qu'aux scolaires et autres usagers, de bénéficier d'une infrastructure d'entraînement et de compétition performante.

Afin de compléter ces installations d'athlétisme et de répondre au développement des disciplines de lancers, les deux communes ont identifié un besoin d'aménagement de deux aires de lancer de poids au sein de ce même complexe sportif. La réalisation de ces deux aires permettra d'assurer des entraînements de qualité, d'accueillir des compétitions officielles, et de mettre l'équipement à disposition des scolaires, d'associations locales et d'autres usagers demandeurs.

Dans un esprit constant de coopération intercommunale et de ~~partage des coûts~~, les villes de Trégueux et de Langueux souhaitent co-financer cet investissement à hauteur de 50 % chacune. La Ville de Trégueux assume la conduite de l'opération et le paiement initial de l'intégralité des dépenses, charge à la Ville de Langueux de lui rembourser sa quote-part de 50 % du montant HT. Le projet s'appuie sur le devis descriptif et estimatif établi par l'entreprise **Paillardon Travaux Publics (Devis N° 2025-02-061 IV du 10 juillet 2026)** pour un montant total de 4 120,00 € HT, soit 4 944,00 € TTC.

Un projet de convention, en pièce jointe a été rédigée afin de fixer les conditions financières et techniques de l'aménagement de deux aires de lancer de poids au sein du complexe sportif André Allenic à Trégueux, ainsi que définir les modalités de leur mise à disposition, de leur entretien et de leur utilisation par le club Trégueux Langueux Athlétisme (TLA) et les autres usagers demandeurs (établissements scolaires, associations locales, instances officielles, etc.).

Ce projet a été présenté en commission vie associative et sportive du lundi 7 septembre 2026.

Sur la base de ce projet de convention, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **AUTORISE** la réalisation de ces deux aires de lancer de poids.
- **AUTORISE** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la convention.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice en cours.

A Trégueux, le 21 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Marie-Odile SCOUPE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR